



© Darri - SMVT - Le Thouet à Azay sur Thouet

GUIDES D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

En réponse à l'instruction gouvernementale du 3 juin 2015, demandant aux services de l'État de réaliser un inventaire des cours d'eau, les Directions Départementales des Territoires (DDT) ont également élaboré, ou sont actuellement en train de le faire, des guides d'entretien des cours d'eau rappelant à tous les usagers leurs droits et devoirs.

En Deux-Sèvres

Ce guide est accessible sur le site internet des services de l'État en parallèle de la carte progressive des cours d'eau du département en cours d'élaboration. À travers les 7 chapitres qui le composent, il fait la distinction entre les opérations qui relèvent de l'entretien courant et les travaux ou activités qui nécessitent une procédure au titre de la Loi sur l'eau. Vous retrouverez également les contacts utiles du service chargé de la police de l'eau et des techniciens de rivière des Deux-Sèvres.



Téléchargez le guide d'entretien des cours d'eau sur le site internet des services de l'État des Deux-Sèvres, page « Environnement, eau, risques naturels et technologiques », rubrique « Eau ».

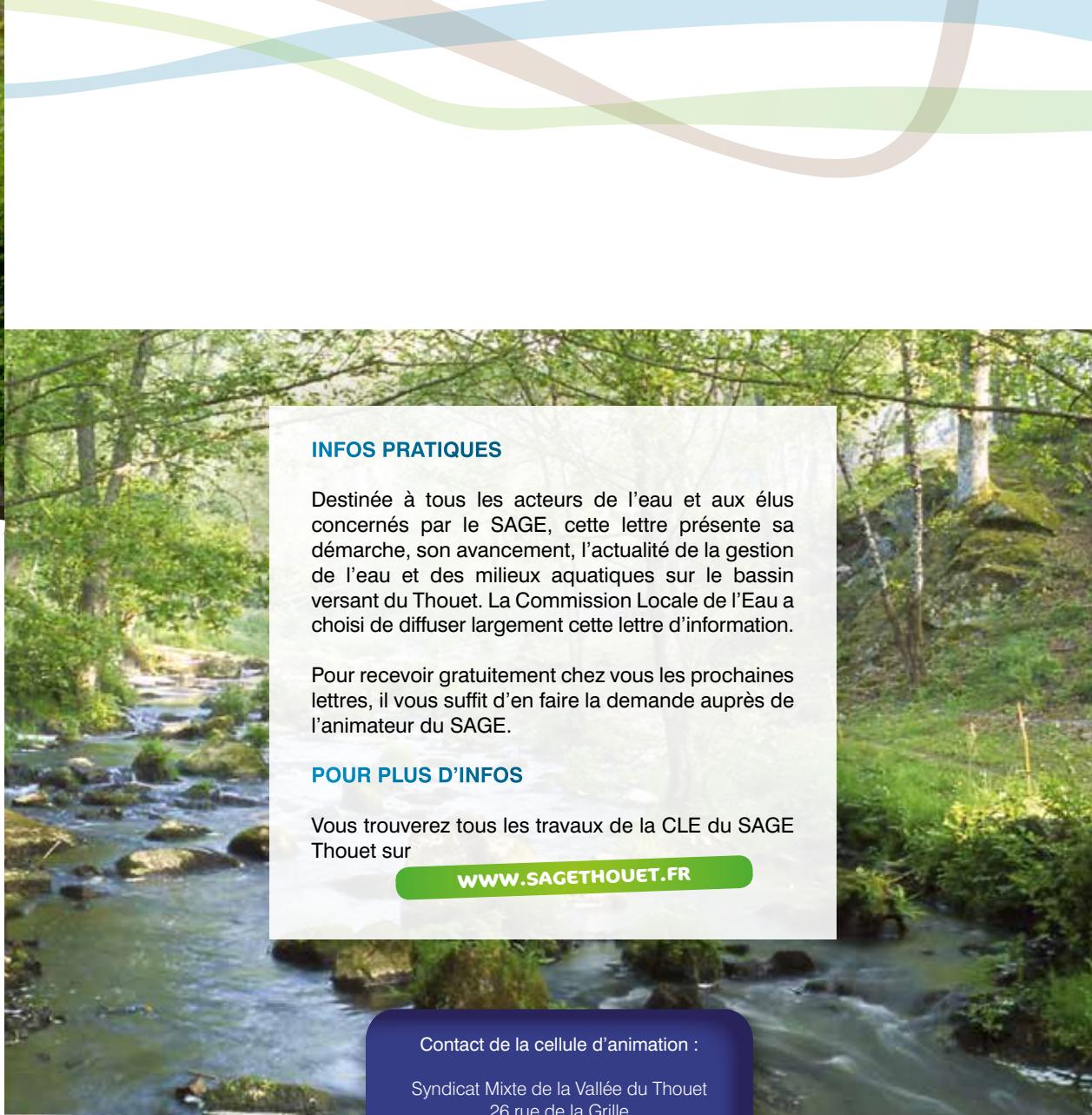
En Maine et Loire

En complément de la réalisation de la cartographie, les services de la DDT 49 ont également élaboré une fiche d'information sur l'entretien des cours d'eau en Maine et Loire, disponible par ce lien : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/entretenir-un-cours-d-eau-fiche-d-information-mai-a3905.html>



En Vienne

La DDT de la Vienne est actuellement en train d'élaborer son guide d'entretien des cours d'eau. Ce dernier sera disponible en ligne afin de venir compléter la carte évolutive d'inventaire des cours d'eau du département.



© Baudry - SMVT - Thouet amont

INFOS PRATIQUES

Destinée à tous les acteurs de l'eau et aux élus concernés par le SAGE, cette lettre présente sa démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Thouet. La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser largement cette lettre d'information.

Pour recevoir gratuitement chez vous les prochaines lettres, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur du SAGE.

POUR PLUS D'INFOS

Vous trouverez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur

WWW.SAGETHOUET.FR

Contact de la cellule d'animation :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
26 rue de la Grille
79600 SAINT-LOUUP-LAMAIRÉ

05 49 64 85 98
sage.thouet@valleeduthouet.fr

Avec le concours de :



© Darri - SMVT - Thouet à Saint Généroux

EDITO

Le premier semestre de l'année 2016 marquera une étape importante dans l'élaboration de notre SAGE Thouet. En effet, le 1^{er} juin dernier, les membres de la CLE ont validé le diagnostic du SAGE. S'accorder sur les enjeux de notre territoire dans le domaine de l'eau, y parvenir dans le cadre d'une démarche concertée, augure bien de la suite pour ce chantier qui nous mobilisera encore pendant plusieurs années.

Qualité du dialogue, écoute de l'autre, respect de la diversité des points de vue auront été au rendez-vous de ces nombreuses séances de travail. Continuons ainsi !

En parallèle de l'élaboration du SAGE, un autre projet va s'ouvrir à nous en septembre prochain : la réflexion sur la mise en œuvre d'une nouvelle compétence obligatoire de Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

Olivier CUBAUD,
Président de la CLE du SAGE Thouet

La CLE du SAGE Thouet a été, ces derniers mois, sollicitée par plusieurs collectivités partenaires pour porter une étude sur l'organisation de cette compétence à l'échelle du bassin versant.

Il s'agit là d'un enjeu majeur pour les différentes collectivités concernées car il nous appartiendra, comme élus, de réfléchir et nous accorder sur une organisation rationnelle et efficace dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques.

Gageons là aussi que la pertinence du périmètre de réflexion et la volonté collective de réussir nous permettront de dessiner ensemble ce nouveau paysage institutionnel.

QUEL EST-ON ?

Suite à la validation par les membres de la CLE du SAGE Thouet de l'état initial en avril 2015, le Bureau d'études GÉO-HYD a été mandaté pour intégrer des données complémentaires sur le volet « assainissement et alimentation en eau potable » et élaborer le diagnostic du SAGE.

Cette mission, lancée le 29 septembre 2015, a ainsi permis d'analyser les données issues de la phase d'état des lieux et identifier et confirmer les grands enjeux du territoire. Pour cela, une analyse approfondie des interactions entre les usages, les milieux et la ressource en eau a été réalisée,



Les enjeux et objectifs suivants ont été identifiés lors de différentes séances de travail et validés par les membres de la CLE :

ENJEU RESSOURCE EN EAU

- Atteindre l'équilibre des besoins et des ressources pour tous les usages
- Économiser l'eau

ENJEU QUALITÉ DES EAUX

- Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint
- Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, notamment en améliorant les connaissances sur les zones d'érosion
- Améliorer les connaissances sur les toxiques et les polluants émergents
- Reconquérir la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable

ENJEU MILIEUX AQUATIQUES

- Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau
- Améliorer la connaissance des plans d'eau et intervenir sur ceux qui sont impactants pour les milieux aquatiques

ENJEU BIODIVERSITÉ

- Identifier, préserver et restaurer les zones humides
- Identifier, préserver et restaurer les têtes de bassin versant

ENJEU SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

- Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE
- Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE

permettant de mettre en avant les convergences et les divergences d'intérêts, les atouts et les faiblesses du bassin du Thouet.

Pour ce faire, plusieurs séances de travail ont permis d'assurer une large concertation, les commissions thématiques du SAGE réunissant, en effet, l'ensemble des acteurs du territoire.

Lors de la séance plénière du 1^{er} juin 2016, les membres de la CLE ont validé le diagnostic du SAGE Thouet, marquant ainsi une nouvelle étape dans son élaboration.



© SMVT - Bocage

SYNTHÈSES DE L'ÉTAT INITIAL ET DU DIAGNOSTIC

L'état initial, validé en 2015, est un document regroupant l'ensemble des données recueillies sur le territoire du SAGE Thouet. Il aborde notamment les caractéristiques générales du bassin, la qualité et la quantité de la ressource en eau, les milieux aquatiques, les activités et usages liés à l'eau ou encore les acteurs et politiques en matière de gestion de cette ressource.

Afin de le rendre accessible à tous, la cellule d'animation a réalisé la synthèse de cet état initial. Cette version vous permettra de prendre connaissance des principales caractéristiques du bassin du Thouet qui ont permis d'aboutir à l'élaboration du Diagnostic du SAGE Thouet. Ce dernier a également été synthétisé afin que chacun des acteurs du territoire puisse se l'approprier.

Retrouvez l'état initial, le diagnostic et leurs synthèses sur le site internet du SAGE, onglet « Documents du SAGE » : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>



INFOS COMPLÉMENTAIRES

Suite à la validation du diagnostic, l'année à venir va permettre aux membres de la CLE et aux commissions thématiques du SAGE de se réunir de nouveau pour préciser ces enjeux et objectifs.

L'étape suivante d'élaboration du SAGE, prévue courant 2017, permettra de définir le scénario tendanciel, c'est-à-dire d'estimer les tendances d'évolution des usages et leurs impacts sur le milieu, en prenant en compte les mesures de restauration en cours ou programmées. L'objectif étant d'estimer l'état de la ressource et des milieux dans les prochaines décennies si les dynamiques actuelles se poursuivent, sans SAGE.

Afin de compléter le Bureau de la CLE, les membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux ont ainsi été élu, en plus des membres déjà présents :

- M. Nicolas GAMACHE – Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- M. Robert GIRAUT – Commune d'Argentonay (79)

Vous pouvez retrouver le nouvel arrêté préfectoral de composition de la CLE du 21 avril 2016 sur le site internet du SAGE Thouet : www.sagethouet.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

Le rapport d'activités 2015 de la CLE du SAGE Thouet a été validé lors de la séance plénière du 4 février 2016. Ce rapport permet d'avoir une vision globale de l'avancée des travaux d'élaboration du SAGE. Sont évoqués dans ce document des rappels sur le SAGE et son contexte, une présentation des activités de la CLE et de son Bureau, les différentes réunions suivies par la cellule d'animation et les actions de communication menées en 2015. Vous trouverez également le bilan financier ainsi que les perspectives pour 2016.

Le rapport d'activités 2015 est téléchargeable sur le site internet du SAGE, rubrique documentation.

UNE NOUVELLE COMPÉTENCE DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES : LA GEMAPI

La loi MAPTAM¹ du 27 janvier 2014, modifiée par la loi NOTRe² du 7 août 2015, instaure une nouvelle compétence obligatoire de Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, dite GEMAPI. Cette nouvelle compétence obligatoire est attribuée à partir du 1^{er} janvier 2018 aux communes et par transfert aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

La loi prévoit également la reconnaissance de structures existantes ou à créer en Établissement Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) sur les bassins et en Établissement Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur les sous-bassins hydrographiques.

Plusieurs collectivités du bassin du Thouet ont sollicité le SAGE pour le portage d'une étude de préfiguration de la mise en œuvre de cette compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet, principe validé par les membres de la CLE lors de la séance plénière du 4 février 2016.

Cette étude visera ainsi à « **Appréhender les modalités et les conséquences financières, techniques, juridiques et organisationnelles de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI pour les différentes collectivités du bassin du Thouet** » et se déroulera en 3 phases :

- état des lieux à l'échelle du bassin du Thouet (13 EPCI-FP et 8 syndicats « milieux aquatiques »)
- proposition de scénario d'organisation de la GEMAPI
- mise en œuvre du scénario validé collectivement (le cas échéant)

LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Bassin versant

- Syndicat de bassin
- EPTB
- ...

Sous-bassin versant

- Syndicat de rivière
- EPAGE
- ...

Échelle locale

- EPCI-FP (communes)

¹ MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

² NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

